

COMMUNE DE
MOREAC

**ARRETE D'ABROGATION
D'UNE DECLARATION PREALABLE**
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté n° 2025-424

DOSSIER N° DP 56140 23 G0018

de Monsieur Bertrand PUISSANT
demeurant 4 PLACE ANNE DE BRETAGNE
56500 MOREAC
pour Carport
Longueur : 8 mètres
Largeur : 5 mètres
Poteaux + charpente métallique
Couverture : Tôle galvanisée laquée
sur un terrain sis 4 PL ANNE DE BRETAGNE 56500 MOREAC cadastré YV429

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'autorisation de déclaration préalable délivrée le 09/06/2023 à Monsieur Bertrand PUISSANT pour Carport,

Vu la demande d'annulation présentée par le pétitionnaire le 09/07/2025,

ARRETE

Article Unique : L'autorisation de déclaration préalable susvisée est **ABROGÉE**.

Fait à MOREAC

Le 15 juillet 2025

The block contains a handwritten signature in blue ink and a circular official stamp of the Municipality of Moreac. The stamp features the text 'MAIRIE DE MOREAC' at the top and '56500 Moreac (Morbihan)' at the bottom, with a central emblem.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite*).